2026/137
COMMUNE DE FLAMANVILLE
DOMAINE 4.1 : Personnel titulaires et stagiaires du F.P.T
26.D.103

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le vendredi 6 novembre 2026 à 20h00, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués le 27 octobre 2026 se sont réunis sous la présidence de M. Franck BRISSET, Maire.

Membres en exercice : 19

Présents : Franck BRISSET, Gilles MARY (à partir de 20h20), Katy MELIN, Philippe LEMARCHAND, Virginie DALBIN, Arnaud LEBOULANGER, Eric TELLIER, Bruno MARTEL, Danielle LELUBEZ, Agnès LOUIS, Catherine VANHECKE, Anita LEDANOIS, Rémi LEBARBIER, Guillaume GOURDEL, Anne VAGNER, Patrick FAUCHON, Ghislaine THOMAS-ROUTIER, Gaëtan BRISSET, Johanna BOZEC.

Pouvoirs : G. MARY à Danielle Lelubez.

Secrétaire de séance : Rémi LEBARBIER.

Tableau des effectifs : suppression de 5 postes vacants.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Vu le tableau des emplois,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 24 septembre 2026,

Vu l'avis favorable de la commission Finances du 26 octobre 2026,

Considérant la nécessité de supprimer cinq emplois à temps non complet dont deux correspondant au grade d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles et trois au grade d'adjoint technique territorial,

Considérant que ces emplois sont obsolètes et ne sont plus adaptés à nos besoins,

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D103-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026

Le Maire propose à l'assemblée :

- la suppression de cinq emplois à temps non complet comme suit :
  - Un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à temps non complet, soit 27h99/35h00,
  - Un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe à temps non complet, soit 25h87/35h00,
  - Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 15h00/35h00,
  - Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 20h00/35h00,
  - Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 25h00/35h00,

Après en avoir délibéré et procédé au vote par :

18	Pour	
0	Contre	
1	Abstention	Patrick Fauchon
18	Votants	

Le conseil municipal décide à la majorité des membres présents, la suppression de cinq emplois à temps non complet comme suit :

- Un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 2ème classe à temps non complet, soit 27h99/35h00,
- Un emploi d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles principal de 1ère classe à temps non complet, soit 25h87/35h00,
- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 15h00/35h00,
- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 20h00/35h00,
- Un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet, soit 25h00/35h00,

Le secrétaire de séance,

R. LEBARBIER

Le Maire,

F. BRISSET

MAIRIE DE FLAMANVILLE 50340

Accusé de réception en préfecture
050-215001843-20261106-26D103-DE
Date de télétransmission : 13/11/2026
Date de réception préfecture : 13/11/2026